REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

Communes de :

Brignais Brindas Chaponost Chevinay

Courzieu Grézieu la Varenne Messimy Pollionnay Sainte Consorce Soucieu en Jarrest

Thurins Vaugneray Yzeron

## Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais

5, place de l'Eglise - 69670 Vaugneray Tél.: 04 78 45 96 75 Fax: 04 78 45 96 39

## ARRETE n°05/20

Le Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 5211.9 , Vu la délibération du Comité Syndical en date du 30 juillet 2020 élisant M. Alexandre MARTIN en qualité de Vice-Président,

Considérant qu'en application de l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales le Président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un Vice-Président,

## **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Monsieur Alexandre MARTIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, est délégué pour remplir les fonctions relatives à la gestion, au suivi et au contrôle des travaux.

<u>Article 2</u>: Monsieur Alexandre MARTIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, reçoit délégation pour la signature des documents suivants :

- tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives, mandats de paiement, titres de recettes et autres pièces comptables, relevant de sa délégation

Article 3: ampliation du présent arrêté sera transmise à

- Monsieur Le Préfet
- Monsieur Le Receveur Syndical
- l'intéressé

Notifié à l'intéressé le Signature du délégataire Fait à Vaugneray, le 14 septembre 2020

Le Président qui certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire

de l'acte

Transmis au représentant de l'Etat le

Muartin

REÇU EN PREFECTURE

le 29/09/2020

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-069-200080786-20200914-ARRETE0520-